



Commune de Montjoux – Lettre d'information municipale n° 33 – Avril 2017

Un site Internet pour Montjoux

Nous vous rappelons notre site internet montjoux-drome.fr que nous vous invitons à visiter et faire vivre, notamment en vous créant un compte pour suggérer des événements ou commenter des articles. Depuis peu, vous pouvez aussi télécharger des documents officiels de la mairie (comptes-rendus, arrêtés municipaux et préfectoraux, règlements...).

Les espaces publics

Cette réflexion, menée depuis 18 mois, parallèle et complémentaire du Plan Local d'Urbanisme, commence à se structurer. Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Drôme nous accompagne dans la démarche, financée à 50% par la Communauté des Communes.

Avec comme objectif de réaliser les premiers aménagements en 2019, le Département, financeur à 50% des travaux et études, nous demande un protocole précis :

- Phase de programmation avec le CAUE : de janvier à Octobre 2017
- Phase d'avant projet avec bureau d'études : de Novembre à Juin 2018
- Passage en commission technique au Département : Juin-Juillet 2018
- Dépôt des demandes de subventions : Septembre 2018

Vous avez déjà participé aux nombreux ateliers menés par la mairie, notamment sur La Paillette et Le Vieux Village, et vous nous avez envoyé vos comptes-rendus ou contributions. Le CAUE a compilé tous les constats et propositions. La réflexion se poursuit maintenant, menée par le CAUE qui nous invite à une réunion publique :

Vendredi 14 Avril, à partir de 16h30

pour une **première synthèse**, organisée **en ateliers et groupes de 8 personnes**, d'abord sur la Place Léopold Mourier puis au Vieux Village, et **guidés par les professionnels du CAUE**.

Afin que le CAUE prévoie le bon nombre d'intervenants, nous vous demandons si possible de bien vouloir **vous inscrire avant le 7 avril auprès de la mairie**, par mail (mairie.mairie-de-montjoux@orange.fr), par téléphone (04 75 46 99 72 ou 06 71 49 28 46) ou via le site internet (montjoux-drome.fr) en postant un commentaire sur l'article « espaces publics ».

Règlements de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal réuni en séance du 7 février dernier a adopté deux nouveaux règlements intérieurs : concernant le service de l'eau, il s'agit d'une réactualisation du règlement existant. Les modifications portent notamment sur les frais d'ouverture et de fermeture d'un compteur, sur la prise en charge de réparations suite à des dommages incombant à l'abonné, sur la facturation séparée des parts fixes et de la consommation à deux moments distincts de l'année.

Pour le service de l'assainissement collectif, ce règlement intérieur est une nouveauté, puisque la commune n'en possédait pas jusqu'alors. Calqué sur des documents du même type adopté dans d'autres villages, ce texte établit notamment la liste des rejets interdits dans les eaux usées, et rappelle aux propriétaires l'obligation de raccorder leurs immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif.

Ces deux textes dans leur intégralité sont disponibles en mairie, consultables et téléchargeables sur le site de la commune dans la rubrique « Ma mairie », « Documents à télécharger ».

Stop aux lingettes dans les toilettes !

Malgré de précédentes informations sur la nuisance engendrée par les lingettes dans les stations d'épuration, nous les retrouvons toujours aussi nombreuses mêlées aux effluents qui arrivent jusqu'aux bassins. Ces lingettes (lingettes dépolluantes pour le ménage type « swiffer », lingettes humides pour la toilette, lingettes pour bébé, etc.),

constituées d'une matière bien plus résistante que le papier toilette, gênent considérablement le fonctionnement des stations : elles ralentissent ou bloquent le flux des eaux usées dans les canalisations, elles encombrant et bouchent les ouvrages de dégrillage, se déposent au milieu des lits de roseaux dont elles colmatent la surface et altèrent la capacité filtrante. Même exposées au soleil et aux intempéries, elles mettent plusieurs mois à se décomposer !

JETEZ VOS LINGETTES USAGEES A LA POUBELLE, JAMAIS AUX TOILETTES !

Nos agents communaux qui consacrent déjà une bonne partie de leur temps de travail à l'entretien normal des stations d'épuration, se voient contraints plusieurs fois par semaine à enlever à la main ces lingettes nuisibles. Les heures qu'ils passent à cette tâche ingrate sont autant d'heures en moins consacrées à l'entretien des espaces publics.

Par égards pour le travail de ces personnes, et par respect pour des équipements publics dont le bon fonctionnement nous concerne tous, nous vous remercions d'être vigilants et citoyens.

Rédition de Montjoux de A à Z

Même si toutes les informations sont sur le site internet, nous souhaitons rééditer quelques exemplaires papier 2017 de l'annuaire des activités et services de la commune. Si vous avez donc une nouvelle activité à proposer, professionnelle ou bénévole, ou si vous avez des modifications à apporter, notamment sur vos coordonnées, merci de nous le faire savoir rapidement.

Cartes d'identité

Depuis le 21 mars 2017, la mairie de Montjoux n'est plus habilitée à recevoir les demandes d'obtention ou de renouvellement des cartes nationales d'identité. En effet, les modalités de délivrance des cartes d'identité ont évolué : elles sont désormais alignées sur la procédure déjà en vigueur pour les passeports biométriques, avec la nécessité d'identifier le demandeur par la prise de ses empreintes digitales. Par conséquent, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes peuvent instruire les demandes de cartes d'identité. Ces mairies sont au nombre de 22 dans la Drôme. La plus proche pour nous est celle de Dieulefit.

Pour faciliter la démarche et gagner du temps, une pré-demande peut être effectuée en ligne sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Permanences du bureau de vote

Il n'a échappé à personne que nous sommes en pleine période électorale ! Qui dit « élections », dit aussi « bureau de vote à tenir ». La présence de 3 personnes, dont au moins un élu, est obligatoire pendant toute la durée d'ouverture du bureau. Nous faisons donc appel aux bonnes volontés pour assurer les permanences par tranche de 2h30 les **dimanches 23 avril et 7 mai de 8h à 18h** ainsi que les 11 et 18 juin. Merci de faire connaître vos disponibilités auprès de la mairie.

Distribution de compost

La Communauté des Communes Dieulefit Bourdeaux met à disposition du compost (mûr et analysé) en libre-service à la plate-forme de Dieulefit, près du cimetière, depuis début Mars et durant ce mois d'Avril. N'hésitez pas à aller vous servir pour vos jardinages !

Vie associative - Dates à retenir

Mercredi 5 avril à 17h à la salle des fêtes : **récitation de piano** de Rebecca Chaillot. Prix des places : 10 € minimum.

Mardi 18 avril de 16h30 à 18h : **Café Provençal** au Bar Restaurant La Paillette. Animé par Line Julien et Jean-Paul Terrot, un moment de discussion informelle en patois autour d'un verre et d'un gâteau.

Du 24 au 28 avril de 14h à 17h : **stage pour enfants à l'Atelier Martenot** d'Annie Joullié à La Paillette. Renseignements et inscriptions : 04 75 46 34 97 ou 06 84 11 22 08 ou joullieannie@gmail.com

Lundi 24 avril à 18h30 à la salle des fêtes : **réunion d'1, 2, 3 Soleil** (projet de centrale photovoltaïque villageoise).

Mercredi 3 mai à 11h à la salle des fêtes : **Assemblée Générale de l'Echo de la Lance**.

Lundi 8 mai à 17h : **concert au Temple** de La Paillette : François Buffaud, compositeur interprète, en trio avec Sébastien Debard à l'accordéon et Philippe Parent aux guitares. Participation libre.